Le Parlement des enfants

ASSEMBLÉE NATIONALE

29ème édition du Parlement des enfants

PROPOSITION DE LOI

visant à protéger et accompagner les mineurs contre les dangers des réseaux sociaux

présentée par

les 26 représentants élus de 6ème du Parlement des élèves du collège Gisèle Halimi,

Adresse de l'établissement : 8 allée Eugénie Niboyet, 69007 Lyon

Académie : Lyon

Circonscription : 1ère Circonscription

Député/Députée : Mme Anaïs BELOUASSA-CHERIFI

EXPOSÉ DES MOTIFS

En France, presque tous les adolescents entre 13 et 17 ans vont chaque jour sur des réseaux comme Instagram, Snapchat ou TikTok. Même les plus jeunes, entre 9 et 11 ans, passent environ deux heures et demie par jour devant un écran (hors école), et ce temps peut monter jusqu'à cinq heures pour les 13-19 ans. Ils aiment regarder des vidéos, discuter avec leurs amis, poster des photos et suivre des personnes qu'ils apprécient.

Mais cette utilisation peut aussi poser des problèmes. Entre 6 et 18 ans, plus d'un jeune sur trois a déjà été victime de harcèlement ou de cyberharcèlement, et presque la moitié a vu des images violentes ou choquantes. Cela peut rendre les jeunes tristes, stressés, agressifs, isolés, et peut aussi les empêcher de bien dormir ou de se concentrer en classe.

Beaucoup de parents et d'adultes ne savent pas toujours comment aider les jeunes à bien utiliser les réseaux sociaux. Cela peut créer des disputes à la maison et de l'incompréhension entre les parents et les enfants. Souvent, les adultes ont peur et veulent interdire, alors que les jeunes ont besoin d'être écoutés et accompagnés.

Nous pensons qu'il ne suffit pas de surveiller ou d'interdire les réseaux sociaux. Il faut apprendre aux jeunes à bien s'en servir, comme on apprend à traverser la rue ou à faire du vélo en sécurité. Les adultes doivent aussi mieux comprendre ce monde numérique pour pouvoir en parler avec les enfants et les protéger.

L'État a, lui aussi, un rôle important. Il doit informer les citoyens sur les dangers des réseaux sociaux et encourager les grandes entreprises du numérique à mieux protéger les mineurs. Avec de bonnes règles et de bons outils, les jeunes peuvent profiter d'internet sans être en danger.

Nous sommes tous concernés : élèves, parents, enseignants, citoyens. C'est pourquoi les 26 élèves élus du Parlement des élèves du niveau 6e (délégués de classe, élus du CVC, éco-délégués et ambassadeurs sentinelles contre le harcèlement) proposent quatre articles de loi. Les objectifs sont : **apprendre**, **comprendre**, **accompagner**, **responsabiliser**.

- Apprendre à bien utiliser internet et les réseaux sociaux.
- Comprendre les risques et les dangers possibles.
- Accompagner les jeunes grâce à des adultes formés et à des outils adaptés.
- Responsabiliser les mineurs pour qu'ils respectent les autres et les règles en ligne.

Article 1er

... Création d'un réseau social éducatif sécurisé destiné aux mineurs de 11 à 15 ans, proposant des messages, des vidéos et des activités pour apprendre à bien utiliser internet. Ce réseau social utilise des règles de protection élevées et ne diffuse ni publicité ciblée ni contenus provenant de personnes non vérifiées.

Article 2

... Il est obligatoire pour les adultes et les enfants de suivre des formations et des séances de sensibilisation pour apprendre à mieux comprendre le monde numérique, à en parler et avoir de bonnes pratiques.

Article 3

... Création d'un outil appelé "Réseauscore" : Ce système donne une note à chaque plateforme, visible par tous selon le niveau de sécurité, de respect de la vie privée et de protection des mineurs.

Article 4

… Il est obligatoire d'obtenir entre 11 et 15 ans le « permis réseau » à 12 points pour pouvoir ensuite accéder à l'ensemble des réseaux. En cas de mauvais comportement, le jeune peut perdre des points jusqu'à l'annulation du permis.